



Saint-Mandé, le 22/11/2024

**FICHE MEMO SUR LES DEMARCHES D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE L'ESA
POUR DEVENIR MEDECIN OU PHARMACIEN MILITAIRE
Session 2024 - 2025**

Ce concours est proposé aux lycéens au parcours de spécialités scientifiques : ce concours est ouvert à tous, le « binôme » de spécialité à privilégier étant : SVT/physique chimie et Math complémentaire.

Renseignements donnés par le Service de Santé des Armées sur le site des écoles de Lyon-Bron :

- **Candidats aux concours ESA ou EPPA**
→ pensez à consulter le site des Écoles Militaires de Santé de Lyon-Bron (EMSLB) :
<https://www.emslb.defense.gouv.fr>
- **Information centrée ESA :** <https://emslb.defense.gouv.fr/devenir-praticien-militaire/>

Et, en cas de souci pour trouver une information, contacter le Bureau gestion des concours :
dagr-h-ssa-brec-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

INSCRIPTIONS

Pour la session 2025, les inscriptions se font en ligne sur le site Cyclades de l'Éducation Nationale entre le 04 novembre 2024 et le 31 janvier 2025 à l'adresse suivante :

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

à la rubrique "Autres ministères (C.S.P) \ Concours du service de santé des armées.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE SITE SSA / EMSLB :

<https://emslb.defense.gouv.fr/devenir-praticien-militaire/>

Bureau gestion des concours : dagr-h-ssa-brec-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

La fenêtre Cyclades qui suit est accessible à partir de l'adresse Internet suivante :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr>

ou

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>



➤ Ouverture des services / Inscription au concours « direct » d'entrée à l'ESA pour les candidats civils au niveau Bac orientation scientifique

Sélectionner les informations suivantes pour consulter l'état d'ouverture du service d'inscription.

Résumé de la sélection

1. Concours
2. Recrutements des autres ministères
3. Santé des Armées
4. Concours d'admission à l'école de santé des armées 'PASS'
5. Concours Externe
6. 2025
7. NATIONAL

Informations disponibles

- Inscription au Concours Externe d'entrée à l'École de Santé des Armées (ESA) « PASS' » ouverte du **04/11/2024 12:00** au **31/01/2025 17:00**
- Le concours externe « direct » à l'ESA propose **125 places** aux candidats civils pour la prochaine session **2025**
- Pour plus d'information, merci de choisir votre ministère puis votre recrutement sur la page suivante : <https://siec.education.fr/candidats/concours>

La **visite médicale d'aptitude initiale** auprès d'un médecin militaire, ne concerne que les seuls candidats admissibles.

Comme tout concours de la fonction publique, il comporte un **écrit et un oral**.

Les **épreuves d'admissibilité** auront lieu le **26 mars 2025** dans des centres qui vous seront précisés

Les **épreuves d'admission** du **26 juin au 04 juillet 2025** à l'ESA de Lyon-Bron.

Les épreuves d'admissibilité comportent quatre épreuves écrites d'une durée de 90 minutes chacune : composition française (coefficient **2**) ; anglais (coefficient **1**) ; 2 épreuves au choix parmi les 3 proposées : mathématiques, SVT, physique et chimie (coefficient **3**).

Les épreuves écrites consistent en une série de QCM et de petits exercices. Elles portent sur le **programme général de toute la terminale** (des annales sont disponibles sur le site des écoles).

Les épreuves d'admission consistent en des épreuves sportives (coefficient **2** ; course à pied (demi-Cooper), tractions ou suspension barre fixe, gainage abdominal et natation) et un important entretien de motivation, passé avec le jury en conclusion des diverses épreuves : 30 minutes (coefficient **9**).

En moyenne, 1800 candidats se présentent sur le plan national, environ 350 sont retenus à l'oral (les « admissibles ») pour **125 places offertes** à la rentrée universitaire 2025/26.

Les reçus intégreront l'École du Service de Santé des Armées (ESA) de Lyon-Bron la semaine du 22 juillet 2025. Ils signeront leur contrat d'officier de carrière lors du premier mois à l'école.

Sauf situation exceptionnelle, il est **impossible de rompre ce contrat** au-delà des 6 premiers mois de période probatoire.

Ils sont payés environ 450 EUR/mois la première année et environ 1400 EUR/mois de la deuxième à la sixième année. Les années d'étude comptent pour leur retraite. Les trois premières années sont en internat à l'École, il est possible de prendre un logement « en ville » à partir de la 4^e année.

En sus des études universitaires de médecine, les élèves de l'ESA suivent à la fois **une formation d'officier et une formation médico-militaire spécifique** à la pratique médicale au sein des armées. Elles représentent **15 à 20%** de la formation reçue lors des 6 premières années d'études, sous forme de cours, de stages en unités, visites, conférences métier et défense, exercices et brevets militaires. Une partie de cet enseignement occupe les vacances universitaires lors des premières années. Le but est de préparer les élèves à exercer partout où les forces armées sont engagées. Exercer comme médecin militaire est un **engagement au service de la France avec toutes les exigences que cela comporte** : déplacements à l'étranger, missions de plusieurs mois, mutations. **C'est aussi et surtout ce qui fait la richesse de ce métier.**

Lors de la première année, ils bénéficient d'un encadrement complémentaire gratuit (cours dispensés à l'ESA). Mais **entrer à l'ESA est avant tout un engagement à servir comme médecin militaire au sein du service de santé des armées.** L'ESA ne peut être comparée à une formation préparatoire privée uniquement centrée sur le succès à la PASS.

Après les épreuves de fin de second cycle des études médicales (l'EDN), ils réaliseront tous un DES de médecine générale d'une durée de 4 ans avec une année intégrée de FST (formation spécialisée transverse) de médecine de guerre et situations sanitaires exceptionnelles (MGSSE) afin de les préparer à leur futur métier.

Les futurs praticiens pourront ensuite prétendre à une spécialité hospitalière. En effet, **l'assistantat**, ouvert sur concours après 3 ans de pratique généraliste, permet à tout médecin des forces d'accéder à des spécialités hospitalières, médico-militaires ou aux carrières de recherche. **Le choix de spécialité n'est donc pas figé à l'issue du second cycle.**

Les élèves s'engagent à servir au sein du service de santé des armées pour une durée de 24 ans en moyenne, en fonction de la spécialité choisie. Au terme, ils pourront quitter le service actif en cumulant une retraite (en général au grade de « médecin colonel » avec un âge moyen de 45 ans) avec la rémunération d'une éventuelle deuxième carrière libérale ou salariée.



Médecin Chef des Services Hors Cadre (R) Patrick HAMON
(paham.cma@orange.fr)
Coordonnateur National des actions-Jeunesse SSA